



BANK EUROPE SCF

Société de Crédit Foncier

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2017

Sommaire du rapport semestriel 30 juin 2017

AXA Bank Europe SCF

Rapport de gestion au Conseil d'Administration sur la situation de clôture au 30 juin 2017	3
Comptes sociaux au 30 juin 2017	13
Bilan	14
Hors-Bilan	16
Compte de résultat.....	17
Annexes sociales au 30 juin 2017	18
Note 1. Faits marquants, principes et méthodes comptables	19
Note 2. Effets publics et assimilés: NEANT.....	20
Note 3. Caisses, banques centrales : NEANT	20
Note 4. Créances sur les établissements de crédit	21
Note 5. Créances sur la clientèle : NEANT.....	21
Note 6. Obligations et autres titres à revenu fixe	21
Note 7. Opération avec les parties liées	22
Note 8. Immobilisations	23
Note 9. Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation.....	24
Note 10. Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle	24
Note 11. Dettes	24
Note 12. Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation	25
Note 13. Provisions : NEANT	26
Note 14. Dettes subordonnées : NEANT	26

Note 15. Capitaux propres	26
Note 16. Instruments financiers à terme	26
Note 17. Intérêts et produits assimilés	27
Note 18. Revenus des titres à revenu variable : NEANT	27
Note 19. Intérêts et charges assimilés	27
Note 20. Commissions.....	27
Note 21. Gains ou pertes.....	27
Note 22. Autres produits et charges d'exploitation bancaire	28
Note 23. Charges générales d'exploitation	28
Note 24. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles.....	28
Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes	28
Note 26. Coût du risque : NEANT	29
Note 27. Gains ou pertes sur actifs immobilisés : NEANT.....	29
Note 28. Résultat exceptionnel : NEANT.....	29
Note 29. Impôts sur les bénéfices	29
Note 30. Tableau de flux de trésorerie.....	30

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2017	31
--	----

Déclaration en vertu de l'article 3(2)(C) de la Loi Transparence.....	34
---	----

Rapport de gestion au Conseil d'administration sur la situation de clôture au 30 juin 2017.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Conseil d'Administration pour vous rendre compte de notre activité au cours du semestre écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux semestriels arrêtés au 30 juin 2017.

Objet social

AXA Bank Europe SCF («la Société») a été créée en septembre 2010 dans le but de contribuer au refinancement à moyen et long terme initialement d'AXA Bank Belgium («ABB») et depuis 2014 également d'AXA Banque France.

La société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après:

- opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société;
- opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt;
- et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières (covered bonds) dans le cadre d'un programme d'émission. Le montant maximum du programme est de 9 milliards d'euros.

En concomitance, AXA Bank Europe SCF souscrit, entre autre, à des titres de créances, émis par des compartiments d'un véhicule de titrisation (Royal Street SA), société d'investissement en créances institutionnelles de droit belge de prêts hypothécaires. Les Residential Mortgage Backed Securities (RMBS) souscrits par AXA BANK EUROPE SCF sont les notes seniors des compartiments RS-2 et RS-3. Ces notes font l'objet actuellement d'une notation AAA (ou équivalente) par Moody's et Fitch. Ces titres ne sont plus éligibles à l'actif du véhicule au sens de la CRR. Toutefois, le code monétaire et financier prévoit une période de transition dite l'Exemption qui se termine le 1^{er} janvier 2018. Ces notes ne seront donc plus éligibles à fin 2017.

AXA Bank Europe SCF se porte également acquéreur de Billets à Ordre Hypothécaire (BOH) émis par AXA Banque France et garantis par des prêts éligibles au refinancement conformément aux dispositions applicables.

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite la "Loi Sapin II") a modifié les critères d'éligibilité des actifs des sociétés de crédit foncier tels que mentionnés aux articles L. 513-3, L.513-5 et L. 513-6 du Code monétaire et financier en introduisant (i) la possibilité d'inclure, en tant qu'actifs éligibles, les prêts consentis par les sociétés de crédit foncier et garantis par la remise, la cession ou le nantissement de créances conformément à, et en bénéficiant des dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 ou des articles L. 313-23 à L. 313-35 du Code monétaire et financier, que ces créances aient ou non un caractère professionnel, dès lors qu'elles respectent les critères d'éligibilité mentionnées à l'article L. 513-3 du Code monétaire et financier et (ii) la suppression de la limite de 10% mentionnée à l'article L. 513-6 du Code monétaire et financier aux termes duquel les sociétés de crédit foncier peuvent souscrire des billets à ordre hypothécaires régis par l'Article L.313-42 et suivants du Code monétaire et financier sous réserve que ces billets à ordre hypothécaires n'excèdent pas 10 % de l'actif des sociétés de crédit foncier.

Cette nouvelle loi diminue les risques existant sur l'avenir de la Société. De plus, cette loi nous a permis de procéder à des émissions complémentaires de billets à ordre. Cette loi nous permet aussi de rester sous le statut de SCF et nous évite le passage en SFH qui avait été envisagé dans un plan initial. Le projet de

transformation, dont vous êtes régulièrement informés depuis de nombreux mois, suit son développement. La date du 1^{er} octobre reste la date cible pour transformer l'actif de la société et remplacer les RMBS par des crédits logements au bilan de la société.

Activité de la période

Au cours du premier semestre 2017, l'activité a été importante :

- En janvier,
 - o émission des Covered Bonds série 13 pour un montant nominal de 250 M€ a été émise le 26 janvier avec un coupon fixe de 1.25% pour une durée de 15 ans. Cette série a été placée auprès de différents investisseurs.
 - o Souscription d'un swap pour couverture du risque de taux sous-jacent via un SWAP de même durée et même nominal conclu avec AXA Bank Belgium.
 - o AXA Bank Europe SCF a aussi rappelé les notes relatives à la série 11 pour un montant nominal de 250 M€ (coupon variable basé Euribor 3 mois + 60 bps)
- En mars,
 - o Le 1^{er} mars, la Société a souscrit à une émission complémentaire de RMBS du compartiment Royal Street 2 pour un montant de 1400 M€ à un taux de marché basé sur Euribor 3 mois + 125 bps (y inclus le paiement d'une prime d'émission de 7 M€)
 - o Nous avons aussi souscrit un prêt de 1407 M€ à coupon variable basé sur Euribor 3 mois + 50 bps auprès de AXA Bank Belgium pour financer cet achat y compris la prime d'émission.
- En mars, la Société a aussi procédé à l'émission de 3 nouvelles séries d'obligations foncières
 - o CB14 pour un montant nominal de 1000 M€ a été émise le 14 mars avec un coupon fixe de 0,125% pour une durée de 5 ans. Cette série a été placée auprès de différents investisseurs. Elle a fait aussi l'objet d'une couverture du risque de taux sous-jacent via un SWAP de même durée et même nominal conclu avec AXA Bank Belgium.
 - o CB15 pour un montant nominal de 250 M€ a été émise le 23 mars avec un coupon fixe de 0.605%. Cette série a été émise pour une durée de 7 ans. Elle a été souscrite par AXA Bank France et a servi à financer un Billet à Ordre du même montant et de même durée.
 - o CB16 pour un montant nominal de 250 M€ a été émise le 23 mars avec un coupon fixe de 1,052%. Cette série a été émise pour une durée de 10 ans. Comme la série 15, elle a aussi été souscrite par AXA Bank France et a aussi servi à financer un Billet à Ordre du même montant et de même durée.

L'augmentation nette de 1500M€ des obligations foncières émises au passif du bilan résultant des opérations décrites ci-dessus s'est réalisée sur base des actifs déjà présents au bilan ou via la souscription de nouveaux actifs. Le cash dégagé par ces opérations d'émissions a été partiellement utilisé pour rembourser 750M€ du prêt souscrit le 01/03/2017 auprès d'AXA Bank Belgium. Le solde de ce prêt s'élevant dès lors à 257M€.

- Le 19 avril 2017, la Société a aussi procédé à l'émission de 4 nouvelles séries d'obligations foncières souscrites intégralement par AXA Bank Belgium :
 - o CB17 pour un montant nominal de 250 M taux variable Euribor 3 mois + 0.39%. Cette série a été émise pour une durée de 10 ans.
 - o CB18 pour un montant nominal de 250 M taux variable e Euribor 3 mois + 0.44%. Cette série a été émise pour une durée de 12 ans.
 - o CB19 pour un montant nominal de 250 M taux variable de Euribor 3 mois + 0.51%. Cette série a été émise pour une durée de 15 ans.
 - o CB20 pour un montant nominal de 250 M taux variable de Euribor 3 mois + 0.65%. Cette série a été émise pour une durée de 20 ans.

Le cash ainsi récolté a permis de procéder au remboursement des obligations foncières de la série 5 (taux fixe à 2.25%) qui arrivaient à maturité. Le SWAP sous-jacent à cette série s'est éteint par arrivée à maturité.

AXA Bank Europe SCF

- Le 19 mai, AXA Bank Europe SCF a diminué le coût des liquidités détenues en émettant un Billet à Ordre de 150 M€ à un taux fixe de - 0.15% pour une durée de 5 mois. La contrepartie de ce billet à ordre est AXA Banque France.
- Basé sur l'ensemble des opérations depuis le début d'année, le ratio de surcollatéralisation a augmenté et est au 30 juin de 123% soit largement supérieur aux 105% requis par le Code Monétaire et Financier.
- Courant du mois de juin, Royal Street a averti la Société de son intention de rappeler les RMBS de Royal Street 2 en date du 05 août 2017 conformément à la 1^{ère} date possible tel que prévue dans les terms and conditions relatives à Royal Street 2. La Société a immédiatement contacté Royal Street pour prolonger la durée de vie des RMBS. Vu la différence entre le coupon perçu et le taux de marché à ce moment (Euribor 3 mois + 14 bps) d'un instrument similaire, une indemnité mensuelle sera payée par AXA Bank Europe SCF pour compenser la perte économique de Royal Street. Cette indemnité est prévue prorata temporis jusqu'à la date de transformation effective.
- Au 30 juin, en accord avec AXA Bank Belgium, les swaps conclus plus tôt en 2017 et décrits ci-dessus ont été remplacés par de nouveaux swaps.
- Finalement, lors de sa séance du 13 juin, le conseil d'administration de la Société a décidé de procéder pendant le 3^{ème} trimestre 2017 à une augmentation des fonds propres réglementaires par une émission de Additional Tier 1 pour un montant de 125 M€.

Actionnariat

Suite à une modification d'actionnariat intervenue en juin 2017, AXA Bank Europe SCF est maintenant détenue par:

- AXA Bank Belgium (précédemment dénommée AXA Bank Europe): 11.109.519 actions
- AXA Banque: 1 action

Toute cession de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'AXA Bank Europe SCF à un tiers est uniquement soumise à l'agrément préalable du Conseil d'administration.

En outre, chaque action AXA Bank Europe SCF donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

L'assemblée générale extraordinaire est la seule habilitée à modifier les statuts d'AXA Bank Europe SCF.

En conséquence, aucune participation des salariés au capital social n'est constatée.

Présentation des comptes sociaux

Bilan

Le total de bilan s'élève à 7.023.055 K€ au 30 juin 2017.

Actif

Le principal poste de l'actif: «obligations et autres titres à revenus fixes» représente 6.755.725 K€, correspondant pour partie aux RMBS émis par Royal-Street pour un montant de 5.631.418 K€ (dont intérêts courus non échus pour 12.960 K€) et pour partie au billet à ordre garanti par des créances émises par AXA Banque pour 1.124.307 K€ (dont intérêts courus non échus pour 4.307 K€).

Les postes de l'interbancaire s'élèvent à 221.318 K€. Ils intègrent le cash reçu au titre du collatéral sur les swaps BNPP pour un montant de 87.557 K€.

Les 46.000 K€ correspondant aux comptes de régularisation et autres actifs sont notamment composés pour 11.083 K€ des primes d'émission, 6.248 K€ des frais d'émission des «obligations foncières à étaler et pour 24.557 K€ d'intérêts courus sur swaps.

Passif

Les dettes représentées par un titre «obligations foncières» («covered bonds») représentent 5.679.440 K€ (dont 29.440 K€ d'intérêts courus non échus) soit 81% du passif.

Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Belgium exclusivement) représentent 1.111.747 K€ (dont 2.082 K€ d'intérêts courus non échus), soit 16% du passif. Elles ont été souscrites pour des durées allant de 5 à 10 ans, principalement sur base d'un taux EURIBOR 3 mois plus une marge fixe.

Le capital social de la Société est de 111.095 K€ soit 1,6% du passif. Le bénéfice distribuable du 31/12/2016 représentant 14.844 K€, soit 0,2% du passif a été imputé en réserves légales pour 742 K€ et pour 14 102 K€ en report à nouveau.

Le résultat net comptable représente 10.334 K€.

Hors Bilan

Le désadossement de taux entre les RMBS à taux variable et les obligations foncières dont une partie est à taux fixe fait l'objet d'une couverture sous forme de swaps de taux. Le montant nominal des swaps de taux existants au 30/06/2017 s'élève à 3.250.000 K€.

Depuis le 26 juin 2012, un avenant à la convention d'avance en trésorerie du 4 novembre 2010 a été mis en place, par lequel il est stipulé que la Société paye une commission de réservation équivalente à 0,6% de la consommation de liquidité réglementaire que ce contrat induit pour AXA Bank Belgium, soit 15% du dernier pied de bilan audité d'AXA Bank Europe SCF.

Compte de résultat

Le produit net bancaire (PNB) au 30/06/2017 s'élève à 15.573 K€.

Il est composé d'intérêts perçus et produits assimilés pour 67.690 K€ et d'intérêts versés et charges assimilées pour 49.898 K€, y compris la commission de réservation de la ligne de crédit, actuellement non utilisée, s'élevant à 2.173 K€ pour la période de reporting. Les autres charges d'exploitation bancaire représentent 428 K€, dont 280 K€ de dotation au Fond de Résolution Unique.

Le résultat brut d'exploitation est un bénéfice de 14.070 K€ après déduction de 1.503 K€ de frais généraux et des dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Ces frais généraux sont principalement constitués d'honoraires: commissaires aux comptes, frais juridiques liés à la vie sociale et autres prestations de services.

Un impôt sur les sociétés de 3.736 K€ a été enregistré.

Le résultat net s'élève à 10.334 K€.

Délais de paiement

La décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs au 30 juin 2017 comparé à la situation du 31 décembre 2016 se ventile comme suit:

	30-juin-2017	
	dettes échues	dettes à échoir
à moins de 30 jours		
de 30 à 60 jours	72 000	
à plus 60 jours		
Total	72 000	0

	31-déc.-2016	
	dettes échues	dettes à échoir
à moins de 30 jours	726 264	
de 30 à 60 jours		
à plus 60 jours		
Total	726 264	0

Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

Filiales et participations

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code monétaire et financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

Evénements importants survenus depuis l'arrêté du 30 juin 2017

Entre la date de clôture et le 18 septembre 2017, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes, la Société souhaiterait émettre une dette super-subordonnée avec clause de write down pour mettre en œuvre la décision du conseil d'administration relative à l'émission d'Additional Tier 1 Capital, sous réserve de l'accord des Autorités de Tutelle.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

AXA Bank Europe SCF bénéficie actuellement d'une exception qui lui permet de ne pas respecter la limite de 10% de RMBS mentionnée au titre II de l'article R513-3 du Code monétaire et financier. Il est prévu que cette exception cesse d'exister après le 31 décembre 2017 et par conséquent, tel que requis par l'Article 2 du Décret N° 2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat, la Société a présenté à l'ACPR un plan décrivant la manière par laquelle elle se conformera à l'Article R.513-3, IV du Code monétaire et financier avant la fin de l'Exception.

Sur le 2^{ème} semestre de 2017, AXA Bank Europe SCF a essentiellement pour objectif la restructuration de l'actif de la société pour répondre à la limite de 10% de RMBS mentionné ci-dessus. Les RMBS devraient être remplacé par un achat de crédits logements émis par AXA Bank Belgium. Une baisse d'encours des obligations foncières de 750 M€ pourrait aussi être réalisée au moment de la transformation par 'call' de séries détenues par AXA Bank Belgium.

Sur base du programme de 9.000.000 K€, à fin juin 2017, les émissions cumulées atteignent 5.650.000 K€. Le programme est donc suffisant pour absorber des éventuelles émissions complémentaires en 2017

Ratios prudentiels

Ratio de couverture

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés quatre fois par an par le Contrôleur spécifique (FIDES) et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR»).

AXA Bank Europe SCF est tenue de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Il doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I et modifié par le Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 –art.I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même sont déduits de l'actif, d'une part, le montant des titres ou prêts mobilisés auprès de la BCE ou mis en pension auprès d'établissements de crédit et, d'autre part, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 30 juin 2017, les actifs retenus en couverture s'élèvent 7.100.861 K€; compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 5.766.589 K€ le ratio de couverture s'établit à 123,14%. Comparé au 31 décembre 2016, ce ratio est en augmentation de 9,5%. Cette augmentation résulte du choix du management de la société et est une conséquence des opérations du 1^{er} semestre décrites ci-dessus.

La Société vérifie également le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 30 juin 2017 :

- le montant des prêts cautionnés est égal à 1.124.307 K€, en dessous de la limite légale de 35% du bilan ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 2,37% du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées.

Autres ratios prudentiels

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant le premier semestre 2017 des ratios d'observation de liquidité largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

Gestion des risques

La Gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF intervient dans le cadre des exigences de la CRR/CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Belgium et vise à protéger AXA Bank Europe SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risques de marché, de risques de crédit et de risques opérationnels. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques.

Cette gestion des risques se base sur une cartographie des risques de la Société qui est aussi intégrée dans la charte de gestion des risques précitée. Enumérant les grandes catégories de risques applicables aux banques, cette cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF énumère les risques qui sont significatifs dans le cadre de ses activités et ses objectifs et les distingue ainsi de ceux qui ne le sont pas ou qui ne s'appliquent pas à ses activités.

La cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui ne sont atténués uniquement que par des processus de gestion des risques. L'appétit aux risques est revu et validé au moins annuellement par le comité d'audit et des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques d'AXA Bank Europe SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci.

Opérations de couverture du risque de taux

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif de son bilan des RMBS sur lesquels elle perçoit un taux variable de type Euribor 3 mois augmenté d'une spread de crédit ainsi que de quelques Billet à Ordre Hypothécaire sur lequel elle perçoit un taux fixe. Au passif, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières, «covered bonds», qui payent un taux fixe ou un taux variable de type Euribor majorée d'un spread.

Quand nécessaire, des swaps de taux d'intérêt ont été conclus dans lesquels AXA Bank Europe SCF reçoit un taux fixe égal au taux de la série d'obligations foncières ainsi couverte et paye un taux variable de type Euribor 3 mois augmenté d'une marge/sread. Ces instruments de couverture ont été contractés au moment de l'émission des obligations foncières à taux fixe. Le notionnel et la maturité du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sont alignés aux caractéristiques des obligations foncières.

Analyse du risque de liquidité et de taux

L'actif d'AXA Bank Europe SCF bénéficie de revenus des RMBS indexés sur l'Euribor 3 mois majoré d'un spread de 125 points de base pour les notes séniors du RMBS de 2.900.000 K€ (la série RS-2 a connu un re-tap pour €1.4mrd en mars 2017) et d'un spread de 143 points de base pour celles du RMBS de 2.712.500 K€ (RS-3). Les RMBS ne s'amortissent pas avant la date de l'optional redemption call en date d'août 2017 pour RS-2 et d'octobre 2017 pour RS-3. Avant ces dates, tout remboursement anticipé ou amortissement de capital de prêt hypothécaire au sein du RMBS est remplacé à la fin du mois par un autre prêt afin de préserver le volume total des prêts garantissant les RMBS.

Une partie importante du passif est constituée d'obligations foncières à taux fixe. En tenant compte des swaps qui transforment les coûts fixes de celles-ci en coûts variables indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût du passif privilégié à taux variables s'élève à l'Euribor 3 mois majoré d'un spread moyen de 58 points de base; soit nettement en-dessous du rendement de l'actif. Il est à noter aussi que:

- le coût des émissions d'obligations foncières à taux variable d'AXA Bank Europe SCF est assorti d'un floor à zéro pourcent.
- le programme des Covered Bond adossés à des billets à ordre hypothécaires est à taux fixe. Cette structure est caractérisée par un ensemble de contrats à taux fixes à l'actif et passif ce qui, par nature, ne comporte pas de risque de taux.

De par la nature des actifs et passifs décrits ci-dessus, AXA Bank Europe SCF n'est exposée qu'à un risque de taux limité.

Une déclaration d'appétit valable pour l'exercice 2017 a été validée par le Conseil du 13 décembre 2016. Cette nouvelle déclaration est plus complète et précise que celle qui a prévalu en 2016. Elle comporte une formalisation de son appétit de perte de valeur limité à 10% des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt et définit, pour le risque de liquidité, des contraintes plus sévères que les contraintes réglementaires.

Analyse du portefeuille de crédits sur le périmètre belge

AXA Bank Europe SCF a souscrit à l'intégralité des tranches seniors des RMBS émises par le second et le troisième compartiment de Royal-Street, respectivement RS-2 (2.900.000 K€) et RS-3 (2.712.500 K€).

Les prêts hypothécaires sélectionnés pour RS-2 et RS-3 ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

Royal Street 2 (RS-2).

La quotité de financement des crédits par obligations foncières est d'environ 93% à fin juin 2017, soit un ratio supérieur aux 90% prévus par le Code Monétaire et Financier.

Depuis sa création en novembre 2010, la performance des crédits de RS-2 reste bonne. En situation fin juin 2017 (situation du dernier rapport investisseurs sur le site web de la SIC Royal Street), sur une population de 42.891 crédits:

- 94,3% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 98,7% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement,
- 213 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard parmi lesquels 145 sont en processus de recouvrement et 65 sont traités en remédiation.

Pour les transactions RS2 et RS3, un crédit est considéré en défaut dès qu'il accuse plus de 180 jours de retard de paiement (même s'il n'est pas encore en recouvrement non amiable) ou s'il arrive en phase de recouvrement non amiable (sans avoir 180 jours de retard). Pour RS2, 429 crédits sont tombés en défaut depuis le début de la transaction dont 29 en 2017.

Parmi ces crédits en défaut, 192 sont tombés en phase de recouvrement non amiable et affichent un taux de récupération moyen actuel de 71,9% en hausse par rapport au dernier rapport. Les 237 autres prêts n'ont pas encore été dénoncés et les récupérations se font dès lors uniquement via les paiements mensuels effectués par les débiteurs. Le taux de recouvrement sur l'ensemble de la population en défaut est de 66,7%.

Les statistiques des crédits sous-jacents sont également conformes aux limites imposées sur le portefeuille, avec notamment une «Current Loan to Current Value» moyenne de 57,9% (inférieure à la limite de 60%) et un ratio moyen charge/revenu de 34,5% (inférieur à la limite de 42%).

Les rechargements mensuels sont évalués à 1.950 Mio € entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2017. Ce montant élevé tient compte du rechargement exceptionnel le 1^{er} Mars 2017 (+ 1.680 Mio €) dans le cadre du «retap» de Royal Street 2.

Royal Street 3 (RS-3.)

La quotité de financement des crédits par obligations foncières est d'environ 92% à fin juin 2017, soit un ratio supérieur aux 90% prévus par le Code Monétaire et Financier.

Depuis sa création en décembre 2011, la performance des crédits de RS-3 reste bonne. En situation fin juin 2017, la transaction comptait 44.801 crédits en portefeuille

- 91,5% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 97,9% des crédits ont moins d'un mois de retard de paiement.
- 297 crédits ont plus de 90 jours de retard; parmi lesquels 202 sont en processus de recouvrement et 88 sont traités en remédiation.
- Suivant la définition de défaut identique à RS-2, 515 crédits sont tombés en défaut depuis le début de la transaction. Parmi ceux tombés en défaut avant le 1^{er} juillet 2017, 202 sont tombés en phase de recouvrement et 69,6% du nominal ont déjà été récupérés. Les autres prêts n'ont pas encore été dénoncés. Le taux de recouvrement sur l'ensemble de la population en défaut est de 68,9%.
En 2017, 45 nouveaux crédits sont tombés en défaut.

Les statistiques de crédit sont également conformes aux limites imposées sur le portefeuille, avec notamment une «Current Loan to Current Value» moyenne de 55,2% (inférieure à la limite de 60%) et un ratio moyen charge/revenu de 35,4% (inférieur à la limite de 42%).

Les rechargements mensuels sont évalués à 365 Mio € entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2017.

Pour les 2 RMBS, des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels publiés par Royal-Street et disponibles sur le site internet: <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/royal-street>.

Analyse du portefeuille de crédit sur le périmètre français

AXA Bank Europe SCF a souscrit par ailleurs des billets à ordre hypothécaire émis par AXA Banque France pour un montant de 1.120.000 K€ dont 150.000 K€ seront à échéance dans le 4^{ème} trimestre de 2017.

La bonne performance du portefeuille sous-jacent est garantie par le fait que les créances avec 30 jours d'impayés sont contractuellement éliminées du portefeuille mobilisé et remplacées par des créances performantes.

Analyse du risque de concentration

Sur le plan économique, en raison de la nature granulaire des expositions sous-jacentes aux RMBS et au billet à ordre à l'actif de la Société, AXA Bank Europe SCF n'est pas exposée au risque de concentration sur les émetteurs de ceux-ci (Royal Street et AXA Banque France respectivement). Sur le plan réglementaire, l'exposition sur les RMBS est bien exonérée à 100% mais l'exposition sur le billet à ordre ne l'est qu'à concurrence de 90% (conformément à l'article 2.4. de l'arrêté du 23/12/2013). L'exposition résiduelle de 10% sur le billet à ordre (112.000 K€) reste inférieure au capital de la SCF (126.757 K€).

L'exposition provenant des swaps conclus entre AXA Bank Europe SCF et BNP Paribas est totalement couverte par une garantie en cash (hormis les légers écarts pouvant subsister en raison du délai entre la valorisation du swap et le versement du cash), la SCF n'est donc pas exposée au risque de concentration sur BNP Paribas. Suite à l'amendement du contrat de collatéral avec BNP, AXA Bank Europe SCF a donné mainlevée complète du gage le 4 avril 2016.

L'exposition de la Société sur sa maison-mère n'est pas soumise à la réglementation relative au risque de concentration.

Conseil d'administration

L'Assemblée générale ordinaire d'AXA Bank Europe SCF du 25 avril 2017 a décidé de ratifier la nomination de Monsieur Geert Roosen comme administrateur, coopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 mars 2017 en remplacement de Monsieur Geert Van de Walle démissionnaire, et de nommer Messieurs Jean-Louis Stoefs et Philippe Colpin en qualité d'administrateurs. Ces nominations ont reçu l'accord du Régulateur en date du 14/08/2017. Le mandat de Monsieur Roosen se terminera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018, celui de Messieurs Stoefs et Colpin se terminant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Le Conseil d'administration est ainsi composé de sept personnes physiques et d'une personne morale, toutes liées au Groupe AXA. AXA Bank Europe SCF dispose de trois dirigeants responsables, Monsieur Geert Roosen, Directeur Général, et Messieurs Emmanuel Ramé et Jean-Louis Stoefs, Directeurs Généraux Délégués, qui siègent au Conseil d'administration. En sus des trois dirigeants responsables, le Conseil est composé de Mr Emmanuel Vercoustre (Président du Conseil), Mme Françoise Gilles, Mme Marie-Cécile Plessix, Mr Philippe Colpin et d'AXA SA (représentée par Monsieur Nicolas Benhamou-Rondeau). En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et peuvent être renouvelés à tout moment.

Le Conseil d'administration est assisté d'un Comité des risques et d'audit sous la présidence de Madame Marie-Cécile Plessix. Les dirigeants responsables sont assistés par un Comité des engagements et par un Comité de gestion pour la prise de décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de la Société, étant entendu que les dirigeants responsables conservent l'entière responsabilité des décisions prises.

Les administrateurs, le président du Conseil d'administration, le directeur général et les directeurs généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du

conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, le président du Conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués, s'ils cessent leurs fonctions.

Délégation en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée générale mixte du 20 mai 2016 a renouvelé les délégations au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 M€ et pour une durée de 26 mois à compter du 20 mai 2016. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2018.

Jetons de présence

Lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2017, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

Informations sociales, environnementales et sociétales

AXA Bank Europe SCF est soumise à la loi Grenelle II qui requiert de publier et de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales sur les 42 thématiques définies par la loi. La gestion d'AXA Bank Europe SCF a été intégralement confiée aux services d'AXA Bank Belgium et d'AXA Banque France dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture des services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion. Ainsi, AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres et s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque.

AXA Bank Europe SCF ne dispose pas de locaux ni de moyens en propre. Ceci implique que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont entièrement sous le contrôle du Groupe AXA et sont présentés dans son propre rapport de gestion. Aucune information n'est présente dans le rapport de gestion d'AXA Bank Europe SCF.

La stratégie de responsabilité d'entreprise du groupe AXA s'articule autour de la responsabilité au travail, la responsabilité dans la relation avec ses clients et dans ses produits, la responsabilité dans son modèle de gouvernance, la responsabilité dans le choix et dans les relations avec ses fournisseurs, la responsabilité vis-à-vis de son empreinte environnementale et la responsabilité envers la société civile. Les informations sociales, environnementales et sociétales pour le groupe AXA sont disponibles dans son Document de référence sur le site www.axa.com.

COMPTES SOCIAUX Juin 2017

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Caisse, Banques Centrales,,,,	10	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	221 309	119 350
. A vue	221 309	109 350
. A terme	-	9 999
Créances sur la clientèle	-	-
. Créances commerciales	-	-
. Autres concours à la clientèle	-	-
. Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 755 725	4 673 192
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Prêts Subordonnés	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	11	15
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Autres actifs	4 057	223
Comptes de régularisation	41 943	35 224
	-	-
Total de l'Actif	7 023 055	4 828 003

Passif (en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Banques Centrales, CCP.....	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 111 748	429 491
. A vue	-	-
. A terme	1 111 748	429 491
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	5 679 440	4 175 297
. Obligations	5 679 440	4 175 297
. Autres dettes	-	-
Autres passifs	91 189	93 110
Comptes de régularisation	3 575	3 336
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres	-	-
<i>Capital souscrit</i>	111 095	111 095
<i>Primes d'émission, de fusion</i>	-	-
<i>Réserves</i>	1 484	742
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	14 189	86
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	10 334	14 844
<i>Résultat en Instance d'affectation (+/-)</i>	-	-
	-	-
Total du Passif	7 023 055	4 828 003

Hors bilan

Engagements donnés (en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Garanties d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	-	-

Engagements reçus (en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	724 200	728 077
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties	1 269 125	500 112
Garanties reçues de la clientèle	-	-
Engagements sur titres		
Titres à livrer	-	-

Engagements sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	3 250 000	3 000 000
Opérations sur instruments de cours de change	-	-
Opérations sur autres instruments	-	-
Autres engagements		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements douteux		

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	67 690	65 327
Intérêts et charges assimilées	(49 898)	(52 685)
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions (produits)	-	-
Commissions (charges)	(2 173)	(2 189)
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilées	-	-
Autres produits d'exploitation Bancaire	382	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(428)	(672)
Produit net bancaire	15 573	9 782
Charges générales d'exploitation	(1 499)	(1 280)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo corporelles et incorporelles	(5)	(2)
Résultat brut d'exploitation	14 070	8 500
Coût du Risque	-	-
Résultat d'exploitation	14 070	8 500
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat courant avant d'impôt	14 070	8 500
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	(3 736)	(2 635)
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés	-	-
Résultat net	10 334	5 865

AXA Bank Europe SCF
Comptes sociaux
Liste des annexes 30 juin 2017

- Note 1. Faits marquants, principes et méthodes comptables
- Note 2. Effets publics et assimilées : NEANT
- Note 3. Caisses, banques centrales
- Note 4. Créances sur les établissements de crédit
- Note 5. Créances sur la clientèle : NEANT
- Note 6. Obligations et autres titres à revenu fixe
- Note 6.1. Portefeuille titres
- Note 6.2. Ventilation des titres
- Note 6.3. Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)
- Note 7. Opérations avec les parties liées
- Note 7.1. Prêts subordonnés : NEANT
- Note 7.2. Parts dans les entreprises liées : NEANT
- Note 7.3. Opérations avec les entreprises liées
- Note 7.4. Participations et autres titres détenus à long terme : NEANT
- Note 8. Immobilisations
- Note 9. Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation
- Note 10. Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle
- Note 10.1. Banques centrales : NEANT
- Note 10.2. Dettes envers les établissements de crédit
- Note 10.3. Comptes créditeurs à la clientèle : NEANT
- Note 11. Dettes
- Note 11.2. Durée résiduelle des dettes
- Note 12. Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation
- Note 13. Provisions : NEANT
- Note 14. Dettes subordonnées : NEANT
- Note 15. Capitaux propres
- Note 15.1. Capitaux propres
- Note 15.3. Variations des capitaux propres
- Note 16. Instruments financiers à terme
- Note 18. Revenus des titres à revenu variable : NEANT
- Note 19. Intérêts et charges assimilés
- Note 20. Commissions
- Note 21. Gains ou pertes
- Note 21.1. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation : NEANT
- Note 21.2. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées : NEANT
- Note 22. Autres produits et charges d'exploitation bancaire
- Note 23. Charges générales d'exploitation
- Note 24. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles
- Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes
- Note 26. Coût du risque : NEANT
- Note 27. Gains ou pertes sur actifs immobilisés : NEANT
- Note 28. Résultat exceptionnel : NEANT
- Note 29. Impôts sur les bénéfices
- Note 30. Tableaux de flux de trésorerie

Note 1. Faits marquants, principes et méthodes comptables

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'AXA Bank Europe SCF (« ABE SCF ») sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Faits marquants

Au cours du premier semestre 2017, AXA Bank Europe SCF a augmenté le montant de ses émissions d'obligations foncières pour un total de 1500 M€ et a augmenté ces emprunts à terme auprès d'AXA Bank Belgium pour 681,7 M€. A l'actif, AXA Bank Europe SCF a acheté des RMBS pour 1 406 M€ et de nouveaux BOH pour 670 M€.

Eléments de l'actif

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet

d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition, (frais exclus ou inclus sur option, possibilité d'amortissement suivant la méthode TIE : taux d'intérêt effectif) et intérêts courus exclus.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres RMBS sont issus du véhicule de titrisation d'AXA Banque Europe, Royal Street SA, une société d'investissement en créances institutionnelles de droit belge de certains crédits hypothécaires belges d'ABE.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

Comptes de régularisation

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode. Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de

AXA Bank Europe SCF

l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

Eléments du passif

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrées au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par deux agences de notation (Moody's et Fitch).

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme de taux

ABE SCF constate à l'actif de son bilan des RMBS sur lesquelles elle perçoit un taux variable de type Euribor3 mois + marge. Au passif, ABE SCF émet des obligations foncières, « covered bonds » qui:

- servent un taux fixe, elles sont alors couvertes par un swap de taux d'intérêt dans lequel ABE SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité.

Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.

- servent un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe.

Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont exonérées depuis le 1er janvier 2007, sous réserve de l'application d'une quote-part de frais et charges. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

Les loi de finances rectificative de 2011 et 2013 ont institué une contribution exceptionnelle de 5% sur l'impôt dû au titre de 2011 et 2012 et de 10,7% sur ceux clos entre le 31/12/2013 et 31/12/2015. Cette contribution est applicable aux sociétés ayant un chiffres d'affaires supérieur à 250M€, AXA Banque Europe SCF n'est donc pas concernée.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Engagements sociaux

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

Note 2. Effets publics et assimilées : NEANT

Note 3. Caisses, banques centrales

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Caisse	-	-
Banque de France	10	-
Total	10	-

Note 4. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
A vue	221 309	109 350
Comptes ordinaires Débiteurs	221 309	109 350
Créances rattachées	-	-
A terme	-	9 999
Prêts JJ	-	-
Comptes et prêts	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	10 000
Dettes rattachées sur titres reçus en PL	-	(1)
Créances rattachées	-	-
Total	221 309	119 350

Note 5. Créances sur la clientèle : NEANT

Note 6. Obligations et autres titres à revenu fixe

Note 6.1. Portefeuille titres

(en milliers d'euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	30/06/17	31/12/16
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	-	-	6 738 460	-	6 738 460	4 662 500
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Participations et activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	17 266	-	17 266	10 692
Total portefeuille titres	-	-	6 755 725	-	6 755 725	4 673 192

Note 6.2. Ventilation des titres

(en milliers d'euros)	Cotés Valeur brute	Non cotés Valeur brute	Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable	Prix de remboursement	Valeur de marché	+/- Value	Emis en France Valeur nette	Emis à l'étranger Valeur nette	Emis par des organismes publics	Emis par d'autres émetteurs
Titres de placement :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPCVM de capitalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPCVM de distribution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement :	6 755 725	-	6 755 725	-	6 755 725	6 755 725	6 746 924	(8 801)	1 124 307	5 631 418	-	6 755 725
Obligations	6 738 460	-	6 738 460	-	6 738 460	6 738 460	6 729 658	(8 801)	1 120 000	5 618 460	-	6 738 460
Créances rattachées	17 266	-	17 266	-	17 266	17 266	17 266	-	4 307	12 959	-	17 266
Participations et activité de portefeuille :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	6 755 725	-	6 755 725	-	6 755 725	6 755 725	6 746 924	(8 801)	1 124 307	5 631 418	-	6 755 725

Note 6.3. Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)

(en milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	30/06/17	31/12/16
Titres de placement :	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	150 000	450 000	6 138 460	17 266	6 755 725	4 673 192
Obligations	-	150 000	450 000	6 138 460	17 266	6 755 725	4 673 192

Note 7. Opérations avec les parties liées

Note 7.1. Prêts subordonnés : NEANT

Note 7.2. Parts dans les entreprises liées : NEANT

Note 7.3. Opérations avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/17
Créances* :			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	221 064	245	221 309
- A vue	221 064	245	221 309
- A terme	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-
Obligations et autres titres de crédits	-	5 618 460	5 618 460
Billet à ordre	1 120 000	-	1 120 000
Total des emplois	1 341 064	5 618 705	6 959 769
Dettes* :			
Dettes sur les établissements de crédit	1 109 666	-	1 109 666
- A vue	1 109 666	-	1 109 666
- A terme	-	-	-
Dettes sur la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	2 400 000	3 250 000	5 650 000
Autres Passifs	-	91 189	91 189
Total des ressources	3 509 666	3 341 189	6 850 855

* (hors créances et dettes rattachées)

AXA Bank Europe SCF

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/17
Hors bilan - engagement donnés:			
Engagement de financement :			
- En faveur d'établissements de crédit			
- En faveur de la clientèle			
Engagement de garantie :			
- En faveur d'établissements de crédit			
- En faveur de la clientèle			
Engagement sur titres			
Total des engagements donnés			
Hors bilan - engagement reçus:			
Engagement de financement :	724 200		724 200
- Reçus d'établissements de crédit	724 200		724 200
- Reçus de la clientèle			
Engagement de garantie :	1 269 125		1 269 125
- Reçus d'établissements de crédit	1 269 125		1 269 125
- Reçus de la clientèle			
Engagement sur titres			
Total des engagement reçus	1 993 326		1 993 326
Hors bilan - sur instruments financiers à terme			
Opérations fermes de couverture gérés en macro-couverture	2 500 000	750 000	3 250 000
Total engagements sur instruments financiers à terme	2 500 000	750 000	3 250 000

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice arrêté au 30.06.2017.

Note 7.4. Participations et autres titres détenus à long terme : NEANT

Note 8. Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute au 30/06/17	Amortissements et dépréciations	Valeur nette au 30/06/17
Immobilisations incorporelles	365	-			365	355	11
Immobilisations corporelles							
Total de l'actif immobilisé	365	-	-	-	365	355	11

Note 9. Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Comptes de négociation :		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse		
Autres actifs :	4 057	223
Dépôts de garantie versés pour compte propre	-	-
Autres débiteurs divers	4 057	223
Créances rattachées	-	-
Comptes de régularisation actif :	41 943	35 224
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction		
Pertes à étaler		
Charges constatées d'avance	54	96
Charges à répartir	17 331	12 037
Autres Produits à recevoir	-	39
Produits à recevoir sur swap	24 557	23 052
Comptes de régularisation divers	-	-
Total Général	46 000	35 446

Note 10. Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle

Note 10.1. Banques centrales : NEANT

Note 10.2. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
À vue		
Comptes ordinaires Créditeurs		
Dettes rattachées		
Emprunts JJ		
À terme	1 111 748	429 491
Comptes et emprunts	1 109 666	427 946
Dettes rattachées	2 082	1 545
Autres sommes dues		
Total	1 111 748	429 491

Note 10.3. Comptes créditeurs à la clientèle : NEANT

Note 11. Dettes

Note 11.1. Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Obligations foncières	5 679 440	4 175 297
Obligations	5 650 000	4 150 000
Dettes rattachées	29 440	25 297
Autres dettes		
Opérations sur titres		
Total	5 679 440	4 175 297

Note 11.2. Durée résiduelle des dettes

(en milliers d'euros)	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5ans	30/06/17	31/12/16
Emprunts Obligataires*						
Cover bonds	-	-	2 650 000	3 000 000	5 650 000	4 150 000
Emprunts à terme*	-	657 136	243 924	208 605	1 109 666	427 946
Autres dettes représentées par un titre						
Opérations sur titres						
Total	-	657 136	2 893 924	3 208 605	6 759 666	4 577 946

* (hors dettes rattachées)

Note 12. Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Comptes de négociation :		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse		
Autres passifs :	91 189	93 110
Primes sur instruments conditionnels vendus		
Dettes sur titres de transaction empruntés		
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts Fournisseurs	72	726
Dettes sociales & fiscales	232	423
Impôts sur les sociétés	3 736	5 390
Autres dépôts de garantie reçus	87 149	86 572
Autres créditeurs	-	-
Comptes de régularisation passif :	3 575	3 336
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan		
Gains à étaler		
Produits constatés d'avance		
Charges à payer	3 486	3 152
Charges à payer dettes fiscales	89	184
Charges à payer swap		
Autres compte de régularisation		
Total Général	94 764	96 447

Note 13. Provisions : NEANT

Note 14. Dettes subordonnées : NEANT

Note 15. Capitaux propres

Note 15.1. Capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Capital social	111 095	111 095
Prime d'émission		
Réserve légale	1 484	742
Autres réserves		
Report à nouveau	14 189	86
Résultat de l'exercice	10 334	14 844
Résultat en instance d'affectation		
Total	137 102	126 768

Note 15.2. Décomposition du capital social

(en milliers d'euros)	30/06/17	31/12/16
Capital social	111 095	111 095
Nombres d'actions :		
- totalement libérées	11 109 520	11 109 520
- non libérées		
valeur nominale de l'action en euros	10	10

Note 15.3. Variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
A l'ouverture	111 095		742		86	14 844	126 768
Dividendes versés au cours de l'exercice							-
Augmentation de capital							-
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			742		14 102	(14 844)	-
Autres mouvements							-
Résultat de l'exercice						10 334	10 334
A la clôture	111 095	-	1 484	-	14 189	10 334	137 102

Note 16. Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	Etablissements de crédit OCDE			Clientèle non financière			Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle		
	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées			
	30/06/2017			30/06/2017			< à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Swaps taux d'intérêt macro couverture	3 250 000	77 017	24 557	-	-	-	-	2 250 000	1 000 000
Total opérations fermes	3 250 000	77 017	24 557	-	-	-	-	2 250 000	1 000 000

Note 17. Intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Opérations avec les établissements de crédit	29 055	34 168
Comptes ordinaires débiteurs	283	-
Produits divers d'intérêts	28 773	34 168
Obligations et autres titres à revenu fixe	38 635	31 159
Titres d'investissement	38 635	31 159
Total	67 690	65 327

Note 18. Revenus des titres à revenu variable : NEANT

Note 19. Intérêts et charges assimilés

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Opérations avec les établissements de crédit	17 988	14 289
Comptes ordinaires créditeurs	162	-
Comptes et emprunts à terme	5 345	6 969
Charges divers d'intérêts	12 453	7 320
Charges sur titres reçus en pension livrée	28	-
Emprunts subordonnés à terme	-	-
Commission	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 910	38 343
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	27	-
Charges sur dettes constituées par des titres	31 883	38 343
Autres charges sur dettes const. par des titres	-	-
Commissions	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	54
Charges sur engagements de financement	-	54
Charges sur engagements de garantie	-	-
Total	49 898	52 685

* : Les 54 K€ correspondent à des charges payées sur le contrat de gage de 20 M€ entre ABE SCF et ABE échu le 04 avril 2016.

Note 20. Commissions

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Produits de commission	-	-
Commission	-	-
Charges de commission	2 173	2 189
Commission	2 173	2 189
Total	2 173	2 189

Note 21. Gains ou pertes

Note 21.1. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation : NEANT

Note 21.2. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées : NEANT

Note 22. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Autres produits d'exploitation bancaire	382	-
Produits divers d'exploitation bancaire	382	-
Autres charges d'exploitation bancaire*	428	672
Charges divers d'exploitation bancaire	428	672
Total	46	672

* : dont cotisation Fonds de garantie des Dépôts et de Résolution 280K€

Note 23. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Impôts et taxes	282	230
Contribution sociale de Solidarité des sociétés (C3S)	59	93
Contribution Economique Territoriale (CET)	224	137
Services extérieurs	1 217	1 050
Autres services extérieurs	1 217	1 050
Total	1 499	1 280

Note 24. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	2
Immobilisations incorporelles	5	2
Total	5	2

Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	PwC		Mazars	
	30/06/17	30/06/16	30/06/17	30/06/16
Audit				
Commissariat aux comptes, certification,	17	17	17	17
Total	17	17	17	17

Note 26. Coût du risque : NEANT

Note 27. Gains ou pertes sur actifs immobilisés : NEANT

Note 28. Résultat exceptionnel : NEANT

Note 29. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	30/06/17	30/06/16
Impôts	3 736	2 635

Note 30. Tableaux de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie 30/06/2017	
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	
Résultat courant avant Impôts	14 070 104,10
Dotations nettes aux amortissements	1 550 993,30
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements et actifs corporels	0,00
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions	0,00
Résultat des entreprises consolidées par mise en équivalence	0,00
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie	1 550 993,30
Plus ou moins values nettes réalisées	0,00
Charges liées aux dettes de financement	0,00
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opération d'investissement ou de financement	0,00
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	0,00
Revenus financiers comptabilisés en résultat sur l'exercice	-68 072 455,76
Charges financières comptabilisées en résultat sur l'exercice	50 524 634,99
Réintégration / Déduction des montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie	-17 547 820,77
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	0,00
Revenus financiers encaissés	55 538 861,24
Charge d'intérêts payés (hors intérêts sur la dette de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)	-47 350 435,77
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	115 456 082,82
Variation des créances et dettes courantes	0,00
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs	-401 426,67
Impôts décaissés	-9 348 121,95
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	0,00
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt	113 894 959,67
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	111 968 236,30
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0,00
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	0,00
Flux de trésorerie liés aux achats et émissions de placements	0,00
Flux de trésorerie liés aux acquisition et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,00
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	
Emissions d'instruments de capital	0,00
Remboursements d'instruments de capital	0,00
Opérations sur titres d'autocontrôle	0,00
Dividendes payés	0,00
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	0,00
Gains et pertes de contrôle	0,00
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	0,00
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	0,00
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	0,00
Intérêts payés sur dettes de financement	0,00
Impact net des dérivés relatifs aux dettes de financement	0,00
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er Janvier	109 350 075,75
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	111 968 236,30
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00
Interco et comptes de liaison	
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	
Effet des changements de méthode de consolidation	
Effet net des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre	221 318 312,05

AXA BANK EUROPE SCF

Société anonyme au capital de 111 095 200 €

Siège social : 203 - 205 rue Carnot

94138 Fontenay-sous-Bois Cedex

RCS : Créteil 525 010 880

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

AXA BANK EUROPE
SCF

*Information financière
semestrielle
Période du 1^{er} janvier 2017
au 30 juin 2017*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société AXA BANK EUROPE SCF, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat de semestre écoulé de la société.

AXA BANK EUROPE
SCF

Information financière
semestrielle
Période du 1^{er} janvier 2017
au 30 juin 2017

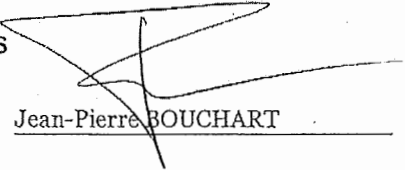
II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 22 septembre 2017

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT



Jean-Pierre BOUCHART

MAZARS




Claire GUEYDAN-BRUN

Déclaration en vertu de l'article 3 (2) (C) de la Loi Transparence

Je soussigné, Emmanuel Ramé, Directeur General Adjoint agissant en vertu de l'article 20.2 des statuts d'AXA Bank Europe SCF (la « Société »), déclare qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, de la situation de celle-ci et des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 03 octobre 2017.

Emmanuel Ramé



Directeur général adjoint.
AXA BANK EUROPE SCF
Société de Crédit Foncier